

25 janvier 2013

INVITATION MEDIAS

Publicité extérieure : la Côte d'Or affiche des ambitions grand format

Pascal MAILHOS, Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or, installera le « pôle de compétences publicité » le vendredi 1^{er} février 2013.



Réduction généralisée du format des publicités, obligation d'extinction nocturne, nouveaux supports numériques et bâches publicitaires : un nouvel arsenal réglementaire s'impose aux acteurs locaux à la suite de la réforme de l'affichage publicitaire par la loi Grenelle II.

Pour la mettre en pratique en Côte-d'Or, l'État va donner la priorité au dialogue entre les différents partenaires, réunis dans le « pôle de compétences publicité ». Associant les services déconcentrés de l'État, les principales collectivités territoriales et les représentants des acteurs économiques locaux, cette instance définira les actions de sensibilisation des différents acteurs et prendra toute initiative de nature à améliorer l'impact de la publicité sur le cadre de vie côte-d'orien.

L'innovation est aussi au programme, avec un projet de dématérialisation de la publicité.

En page d'accueil du [site internet de la Direction départementale des territoires](#), dans la rubrique « FOCUS SUR ... », une nouvelle rubrique « Affichage publicitaire » est en ligne.

Nous vous convions à un point presse le vendredi 1er février 2013 à 14h45

(RV à l'accueil de la préfecture au 53 rue de la préfecture)

La réunion se tiendra ensuite hors présence média

mais quelques images seront possibles au début de la réunion.

Nous vous remercions de confirmer votre présence avant le mercredi 30 janvier 15 H 00 auprès de la Direction départementale des territoires – Cabinet/Communication Murielle DUMONT – Tél. 03 80 29 43 66 ou par [mél](mailto:murielle.dumont@cote-dor.gouv.fr) murielle.dumont@cote-dor.gouv.fr